

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

**FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉS)
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE
31 MARS 2009**

TABLE DES MATIÈRES

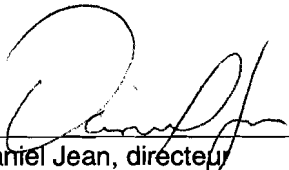
	Page
RAPPORT DE LA DIRECTION	1
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et excédent cumulé	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5-8
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Transferts, charges d'exploitation et d'administration.....	9

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome ont été dressés par la direction du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cependant, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Secrétariat maintient un système de contrôle interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Secrétariat reconnaît qu'il est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent.



Daniel Jean, directeur
Secrétariat à l'action communautaire autonome
et aux initiatives sociales



François Turenne, sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 1^{er} juin 2009

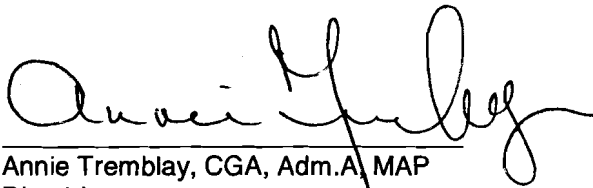
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales,

Nous avons procédé à l'examen du bilan du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome au 31 mars 2009 ainsi que de l'état des résultats et excédent cumulé de l'année financière terminée à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada régissant les missions d'examen et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par le Secrétariat.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Annie Tremblay, CGA, Adm.A, MAP
Directrice

Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 1^{er} juin 2009

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ (NON VÉRIFIÉS)
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009

	2009			2008
	Aide à l'action communautaire autonome	Aide humanitaire internationale	Total	Total
PRODUITS				
Contribution de Loto-Québec (note 3)	15 267 310 \$	3 052 862 \$	18 320 172 \$	16 054 344 \$
Contribution du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	7 159 700	-	7 159 700	7 165 700
Politique gouvernementale	-	-	-	499 154
	22 427 010	3 052 862	25 479 872	23 719 198
CHARGES				
Transferts (page 9)	19 288 017	2 867 854	22 155 871	21 574 630
Charges d'exploitation et d'administration (page 9)	2 063 694	124 989	2 188 683	1 992 585
	21 351 711	2 992 843	24 344 554	23 567 215
EXCÉDENT ANNUEL	1 075 299	60 019	1 135 318	151 983
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 955 893	487 950	2 443 843	2 291 860
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	3 031 192 \$	547 969 \$	3 579 161 \$	2 443 843 \$

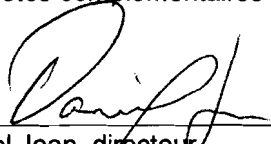
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


GOVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
BILAN (NON VÉRIFIÉ)
AU 31 MARS 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	200 \$	200 \$
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 4)	4 527 241	3 317 840
Créances (note 5)	<u>104 902</u>	<u>130 536</u>
	4 632 343	3 448 576
Immobilisations (note 6)	<u>7 803</u>	<u>19 548</u>
	<u>4 640 146 \$</u>	<u>3 468 124 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 7)	1 015 961 \$	979 257 \$
Produits reportés (note 8)	<u>45 024</u>	<u>45 024</u>
	1 060 985	1 024 281
EXCÉDENT CUMULÉ		
Aide à l'action communautaire autonome	3 031 192	1 955 893
Aide humanitaire internationale	<u>547 969</u>	<u>487 950</u>
	3 579 161	2 443 843
	<u>4 640 146 \$</u>	<u>3 468 124 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


 Daniel Jean, directeur
 Secrétariat à l'action communautaire autonome
 et aux initiatives sociales


 François Turenne, sous-ministre
 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, constitué par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30), a pour objet le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale.

Ce Fonds est administré par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par la ministre des Relations internationales pour les activités relatives à l'aide humanitaire internationale.

Le mode de gestion et de financement du Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds ne font pas partie de ce dernier. Ces intérêts sont versés au Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés à l'état des résultats.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public. Il doit y avoir cohérence entre l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus et ce manuel. Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, l'élaboration des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les créances irrécouvrables et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Transferts

Le soutien financier accordé dans le cadre des activités du Fonds est comptabilisé lorsque les contributions financières sont exigibles en vertu de protocoles d'entente ou de conventions de subvention.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Mobilier de bureau :	5 ans
Équipement informatique et bureautique :	4 ans

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

MODIFICATIONS COMPTABLES

Changement de méthodes comptables

Depuis le 1^{er} avril 2008, à la demande du gouvernement, le Fonds établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur le bilan, les résultats et le déficit cumulé du Fonds.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Immobilisations

Les développements informatiques et les logiciels d'application sont maintenant présentés dans le poste « Immobilisations » (anciennement appelé « Immobilisations corporelles »).

3. CONTRIBUTION DE LOTO-QUÉBEC

En vertu de la *Loi sur la Société des loteries du Québec* (L.R.Q., chapitre S-13.1), Loto-Québec verse au Fonds, pour l'aide à l'action communautaire autonome, une somme correspondant à 5 % du bénéfice net réalisé au cours de son exercice financier précédent relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent et, aux fins de l'aide humanitaire internationale, une somme correspondant à 1 % de ce même bénéfice.

4. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance ne porte pas intérêt et ne comporte aucune modalités de remboursement.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2009

5. CRÉANCES

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Fonds québécois d'initiatives sociales, sans intérêts, ni modalités de remboursement prévues	71 879 \$	124 854 \$
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.	9 651	-
Secrétariat du conseil du trésor	23 372	-
Autres	-	5 682
	<u>104 902 \$</u>	<u>130 536 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	<u>2009</u>			<u>2008</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau	29 872 \$	22 069 \$	7 803 \$	9 897 \$
Équipement informatique et bureautique*	13 695	13 695	-	9 651
	<u>43 567 \$</u>	<u>35 764 \$</u>	<u>7 803 \$</u>	<u>19 548 \$</u>

* Au 1^{er} avril 2008, le Fonds a cédé au Centre des services partagés du Québec, par le biais du Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, des immobilisations pour une valeur nette comptable de 9 651 \$.

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Rémunération	210 251 \$	247 934 \$
Fournisseurs	412 970	84 344
Transferts	392 740	646 979
	<u>1 015 961 \$</u>	<u>979 257 \$</u>

8. PRODUITS REPORTÉS

Dans le cadre de l'implantation de la politique gouvernementale « *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* », un investissement de 51 000 000 \$ sur trois ans a été annoncé par le gouvernement du Québec. Au cours de l'exercice 2009, le Fonds n'a pas accordé de subventions sur le produit reporté de 45 024 \$ en 2008. Ainsi, le solde des produits reportés en 2009 est de 45 024 \$ au 31 mars 2009 (45 024 \$ au 31 mars 2008).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2009

9. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé par protocoles d'entente ou conventions de subvention, à soutenir financièrement des organismes. Le solde des engagements au 31 mars s'établit de la manière suivante :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Aide humanitaire internationale	494 829 \$	715 263 \$
Aide à l'action communautaire autonome	<u>26 355 815</u>	<u>5 675 568</u>
	<u>26 850 644 \$</u>	<u>6 390 831 \$</u>

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers. La transaction de vente d'immobilisations conclues entre les apparentés sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 6.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux charges d'exploitation et d'administration s'élèvent à 69 049 \$ (64 251 \$ en 2008). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉS)
TRANSFERTS, CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION
31 MARS 2009

TRANSFERTS

	2009			2008
	Aide à l'action communautaire autonome	Aide humanitaire internationale	Total	Total
Organismes communautaires				
Défense collective des droits	18 257 413 \$	- \$	18 257 413 \$	17 187 714 \$
Multisectoriels				
- Soutien aux organismes sans port d'attache	301 242	-	301 242	365 885
- Regroupements nationaux	660 000	-	660 000	609 000
- Politique gouvernementale	-	-	-	499 154
Projets de développement	69 362	-	69 362	446 266
Projets spéciaux	-	-	-	-
Aide humanitaire internationale	-	2 867 854	2 867 854	2 466 611
	19 288 017 \$	2 867 854 \$	22 155 871 \$	21 574 630 \$

CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2009			2008
	Aide à l'action communautaire autonome	Aide humanitaire internationale	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	1 247 202 \$	120 489 \$	1 367 691 \$	1 447 159 \$
Services de transport et de communication	300 802	-	300 802	198 882
Loyers et location d'équipements	128 921	-	128 921	138 993
Services professionnels et administratifs	363 236	4 500	367 736	188 834
Fournitures	21 438	-	21 438	13 167
Amortissement des immobilisations corporelles	2 095	-	2 095	5 550
	2 063 694 \$	124 989 \$	2 188 683 \$	1 992 585 \$